

Image not found or type unknown



Cofidis et huissier de Bordeaux

Par **philippe44**, le **08/04/2014 à 17:01**

Bonjour a tous
Je vous explique mon cas nous avons fait deux crédits chez Cofidis l'un je ne rappelle plus de la date et l'autre en 2009
En 2009 ma femme a fait un avc Nous avons payer les crédits jusqu'en 09/2009 le temps que les assurances ne mette en place. Nous avons été obliger de déposer un dossier de surendettement qui a été jugé recevable. Ce que nous savions pas c'est que l'assurance ne prenait qu'un seul dossier. Sans relance de cette société, jusqu'à ce jour. Quatre ans et demi sont passés et là il me réclame par voie d'huissier de Bordeaux alors que j'habite à Nantes
La somme est complète car c'est légal
J'ai donc écrit à l'huissier il n'y a pas de titre exécutoire d'après ce qu'il dit. N'y a-t-il pas un délai de forclusion
Pourriez-vous me donner une réponse merci d'avance
Cordialement
Philippe